

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE  
SENLIS

CANTON DE CREPY-EN-VALOIS

MAIRIE DE FEIGNEUX

**ARRETE DU MAIRE  
N°12/2019**

**Portant mise à jour du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune de Feigneux**

Le Maire de la commune de Feigneux ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R153-18 ;

Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de Feigneux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12/04/2018 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel GRTgaz du département de l'Oise, et les documents ci-annexés ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le PLU de Feigneux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le Plan local d'urbanisme de la commune de Feigneux est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, sont annexées au dossier PLU de la commune de Feigneux, les pièces suivantes :

- Arrêté préfectoral du 12 février 2018
- Annexe 1 : liste des communes impactées
- Annexe communale (fiche)
- Annexe cartographie

**ARTICLE 2** : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Feigneux aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera adressé :

- au Préfet
- au Directeur Départemental des Territoires de l'Oise.

Fait à Feigneux, le 15/03/2019  
Le Maire : Véronique CVALETTI

